



1 - MARS 2017

AVIS aux IDE 2^{ème} grade lauréats des ISPITS (IFCS) admis au concours organisé par le ministère de la santé le 12/02/2017

Les Infirmiers Diplômés d'Etat 2^{ème} grade déclarés admis au concours organisé par le Ministère de la santé le 12/02/2017, doivent se présenter à la séance d'affectation qui aura lieu le 09/03/2017 à 9h00 à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Rabat, munis de leurs Cartes Nationale d'Identité et les pièces mentionnées ci-dessous :

- 1- Casier judiciaire ou fiche anthropométrique ;
- 2- Deux copies lisibles légalisées de la Carte Nationale d'Identité électronique;
- 3- Deux copies lisibles légalisées du diplôme ;
- 4- Deux copies lisibles légalisées du baccalauréat ;
- 5- Deux photos récentes.
- 6- Un chèque barré.
- 7- Pour les ex-militaires : 2 copies légalisées de la libération, 2 copies légalisées du certificat de cessation de paiement, et 2 copies légalisées de livret ;
- 8- Pour le personnel du CHU : 2 copies légalisées de la décision de démission et 2 copies légalisées de certificat de cessation de paiement.

NB :

- Le choix des postes d'affectation pour les admis lors de la séance d'affectation est tributaire de la remise de la totalité des pièces mentionnées ci-dessus;
- Aucun délai pour le complément des dossiers ne sera accordé aux admis.
- Pour les fonctionnaires déjà autorisés pour passer le concours, la présence d'une copie de l'autorisation le jour de l'affectation est obligatoire.
- Tout fonctionnaire n'a pas l'autorisation pour passer le concours ne sera pas recruté par le Ministère de la Santé.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

Le Directeur des Ressources Humaines

Signé : M. Nouredine MAANA

